



## DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- a) Projet de construction d'un garage de 28' x 45', soit de 117 mètres carrés de superficie sur le lot no. 5 704 376, sise au 1830 rang Saint-Georges Est, zone M-11;

Demande de dérogation mineure: permettre la construction d'un garage résidentiel d'une superficie de 6 mètres carrés de plus que le permet le règlement de zonage no. 187-2008 (Chapitre 4, art.4.7.2 e);

- b) Projet de construction et d'agrandissement de bâtiment d'élevage bovins, au 660 rang Saint-Pierre sur les lots no. 2 719 591 et no. 2 719 592;

Demande de dérogation mineure : permettre la construction d'un bâtiment d'élevage en remplacement et agrandissement d'une remise existante pour augmentation du cheptel et du nombre d'unités animales malgré les distances séparatrices relatives aux odeurs non-respectées vis-vis des maisons sises aux 656, 662 et 668 rang Saint-Pierre, telles que prescrites au règlement de zonage no.187-2008 (Chapitre 9, art. 9.3);

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre sur cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre des questions ou observations par écrit par courriel à : [direction@saint-bernard.quebec](mailto:direction@saint-bernard.quebec) ou par courrier au 1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, G0S 2G0 au plus tard le 30 avril 2021 à 11h00. La dérogation mineure sera traitée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

Donné à Saint-Bernard, ce 14 avril 2021

(Signé) Marie-Eve Parent

---

Marie-Eve Parent  
Directrice générale et secrétaire-trésorière